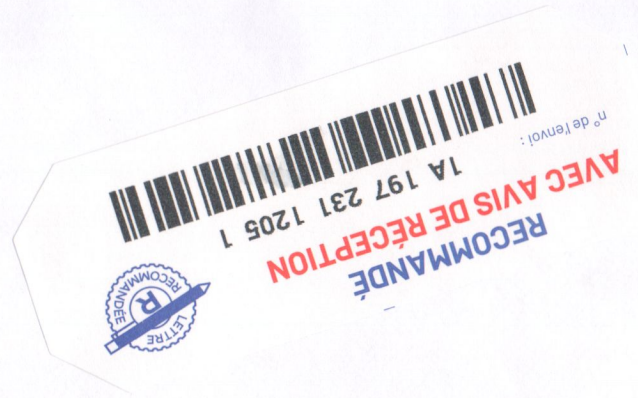


Madame et Monsieur Michel BOURD
12 Boulevard Thénard
63100 CERNAY-F

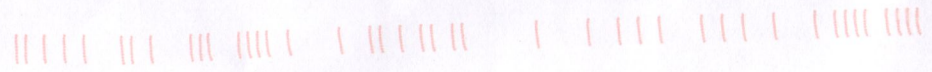


TM6073 / 125

FRANCE
SD:870010592207950
LA POSTE
RECOMMANDÉE
R1 AR
LETTRE



63100 CERNAY-F
LA POSTE
RECOMMANDÉE
R1 AR
LETTRE



TM6073 / 125

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

1A 197 231 1205 1

n° de l'envoi :

Madame et Monsieur Michel BOURDARD
 12 Boulevard Thénard
 63100 CERNAY-FI

FRANCE
 SD:870010592207950
 22.04.2025 21h

LA POSTE

630170
 D-59562-1
 AFFRANCHIGO

RECOMMANDÉE
 R1 AR
 LETTRE

Elisabeth MASSÉNA
12 bis Boulevard Thermal
63100 CLERMONT-FERRAND

Monique et Michel BONNARD
12 Boulevard Thermal
63100 CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, le 18 avril 2025

Objet : Non-respect du constat d'accord du 31 mars 2008 et atteinte à mon droit à jouir librement de l'allée commune

LR 1A 187 231 1205 1

Madame, Monsieur,

Au vu de mon âge, des soucis de santé et de mobilité que je rencontre, je ne comprends pas votre dernière injonction comme ce projet de convention, ou encore vos invectives auprès de mes visiteurs, d'autant que vous aviez fait dernièrement des propositions pour l'installation de matériels m'autorisant une certaine autonomie et me permettant de profiter d'une circulation plus libre sur notre « allée commune » qui ouvre ma propriété au boulevard thermal, voie principale de circulation.

Aujourd'hui, je me permets de vous écrire afin de vous indiquer que vous ne respectez pas le constat d'accord de 2008 établi entre nous, ce qui nuit à ma liberté d'aller et venir et même plus grave, à l'accès à mon domicile des secours en cas de danger au moins pour ma santé.

Tout d'abord vous avez expliqué que pour des raisons de sécurité vous supprimiez arbitrairement le fonctionnement du digicode, ce qui ne fait actuellement l'objet d'aucun accord et ne permet ni à mes enfants, ni à moi-même d'accéder librement à mon domicile et de bénéficier de l'usage de l'allée privée en indivision. Il est aussi facile, pour empêcher l'accès à cette allée de m'accuser de la diffusion du code à des fournisseurs, prestataires à domicile, infirmiers, ou médecins, car il ne tenait qu'à vous d'en préserver la confidentialité en modifiant ce code « périodiquement » me prévenant quinze jours avant, comme vous vous y étiez engagé dans le constat d'accord, ce qu'en seize ans vous n'avez jamais fait. Il est vrai, vous m'avez délivré dernièrement deux télécommandes, de courte portée, c'est à dire inutilisables à partir de mon domicile pour l'ouverture de votre portail qui ferme l'allée commune de l'accès au boulevard, ce pour pallier la suppression du digicode. Et dois-je vous rappeler que celles-ci sont programmées à partir de votre domicile, ce qui me semble-t-il peut interroger votre conception de l'usage commun? C'est pourquoi je vous demande expressément de remettre en fonction et dans un bref délai un accès à l'allée commune, à partir d'un digicode.

De plus, je tiens par ce courrier vous informer que je fais appel à une société pour l'installation d'un interphone sur le côté droit de l'« allée commune » à hauteur de ma boîte aux lettres, afin de permettre aux personnes se présentant à mon domicile de pouvoir s'annoncer. Les travaux sont prévus pour le 19 mai 2025

Enfin, je vous prie de bien vouloir prendre en compte toutes les mesures nécessaires pour respecter les termes du constat d'accord du 31 mars 2008, pour que nous puissions jouir de nos droits en toute sérénité.

Je reste à votre disposition pour trouver des solutions amiables à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth MASSENA

E. Massena

